

Chevreuse2020 : pour aller plus loin avec vous

Toute l'équipe de Chevreuse2020 est heureuse de vous retrouver pour ce premier numéro du Mardi val depuis les élections municipales du 15 mars. Nous espérons que chacun(e) d'entre vous aura traversé aussi sereinement que possible la période exceptionnelle qui a suivi.

Malgré le contexte particulier de cette pandémie, vous avez tout de même pu vous déplacer le 15 mars dans les bureaux de vote de Chevreuse et les résultats du scrutin témoignent d'une volonté de changement. Ayant constaté de nombreuses irrégularités lors de cette élection, nous avons déposé un recours auprès du Tribunal administratif de Versailles. Notre défense a été assurée par Maître Corinne Lepage, ancienne Ministre et Députée européenne, qui nous a accordé sa confiance au vu du sérieux du dossier.

Le 7 juillet, le juge administratif a déclaré les deux listes en présence égalitaires avec 1 014 voix chacune. Sans même avoir eu à se prononcer sur certaines irrégularités graves relevant d'autres juridictions que la sienne, le juge a conclu à l'annulation des élections Chevreuse plutôt qu'à un second tour. La décision était suffisamment rare pour que les médias nationaux la relayent.

Nous sommes surpris que M^{me} Héry-Le Pallec ait fait appel de ce jugement devant le Conseil d'État : elle avait

annoncé anticiper une annulation et souhaitait un retour rapide aux urnes pour asseoir sa légitimité. De fait, l'avance d'une seule voix sur 2 099 votants, alors que, maire sortante, elle se présentait pour la première fois au suffrage des Chevrotins en tant que tête de liste, soulève de vives interrogations en termes de gouvernance.

Cet appel suspend la décision du juge et conserve le conseil municipal en l'état. Le partage des sièges n'est pas proportionnel, nous n'avons ce jour que 7 sièges sur 29 mais notre équipe s'attache à vous représenter avec loyauté, la droiture et l'investissement que nous vous devons. Nous nous sommes ainsi penchés sans tarder sur les nombreux dossiers. Bonne nouvelle déjà : près de 6 mois après la fin des travaux du parking de la Maison des Associations et grâce à un collectif de citoyens vigilants, la commune a dû déposer ce printemps une demande de permis d'aménager. Nous restons aussi mobilisés sur nos projets innovants pour le bien-vivre Chevreuse et aurons plaisir à venir à votre rencontre, dès septembre, pour changer autour de vos interrogations et de vos idées.

Retrouvez-nous sur notre site internet www.chevreuse2020.fr et notre page Facebook. Excellente rentrée !